

ARDEV SUD-EST

Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante
Siège social : 203, Chemin de Faveyrolles - Espace Combeau - 83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.14.07.95 (lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi de 10h-12h et 14h-17h)

Réception le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Portables : Mme NOWAK 06 21 40 58 60 ou Mme PASSINI 06 75 51 55 41

Adresses mail : ardevasudest@orange.fr et monowak@wanadoo.fr

Monsieur François HOLLANDE
PALAIS DE L'ELYSEE
55, rue du faubourg St Honoré
75008 PARIS

OLLIOULES, le 7 Janvier 2015

OBJET : ETUDE SCIENTIFIQUE SUR LE CANCER DE LA CHANCE !
LE PROCES PENAL DE L'AMIANTE

Monsieur le Président,

Depuis quelques jours, les médias français nous *rebattent les oreilles* suite à la parution d'une étude *révolutionnaire* parue dans la revue « Science » faisant ainsi croire aux Français que le cancer serait lié au facteur chance ! Bienheureuse de l'apprendre mais toutefois, absolument pas convaincue de cette révélation.

Sans vous obliger, je vous conseille de lire « La Science Asservie » le dernier livre de la chercheuse honoraire de l'INSERM, Annie THEBAUD-MONY, publié aux Editions La Découverte. Les plus avertis savent que la recherche publique en France est pauvre et non soutenue par son Etat et que seuls, ceux qui détiennent le pouvoir de l'argent financent une grande majorité des études scientifiques. Tout va bien, les Français sont rassurés et les Industriels peuvent continuer de publier leurs études et engranger de *royaux résultats* pendant que les salariés *triment* dans leurs entreprises en utilisant *un choix varié* de produits toxiques qui les font mourir.

Si le cancer est réputé être celui de la chance ! Pourquoi les salariés au contact de l'amiante déclarent des cancers pulmonaires et des mésothéliomes...

Ce qui m'amène sur le sujet de l'AMIANTE...

Je suis moi-même atteinte d'un mésothéliome (cancer de la plèvre) provoqué par l'amiante et qui dans quelques années, apparaîtra chez les hommes et les femmes au contact des fibres céramiques réfractaires. Ce cancer m'a fait perdre mon emploi à l'âge de 50 ans. Après une longue convalescence, j'ai créé une association de défense des victimes de l'amiante en région PACA et en Corse.

Savez-vous qu'en Corse, les mineurs ayant extrait l'amiante présente dans les roches sur la commune de CANARI sont tous morts étouffés ou atteints de cancers pulmonaires par les fibres invisibles à l'œil nu. Les dockers qui chargeaient les sacs en toile de jute remplis d'amiante sur les bateaux au port de BASTIA, sont eux aussi, tous morts étouffés ou atteints de cancers pulmonaires ! Depuis 2003, j'ai réussi à faire indemniser les familles, c'était trop tard pour les hommes morts dans les années 1970/1980.

Aujourd'hui, les enfants des mineurs devenus adultes, les épouses des mineurs souffrent d'atteintes pulmonaires et de cancers de la plèvre dus à l'amiante.

A ce sujet, je vous joins la plaquette réalisée par le BRGM en Corse, sur laquelle apparaît en vert la présence de roches amiantifères et la liste des communes du Cap Corse où vit la population.

C'est très dangereux pour la santé des environnementaux mais peu importe, le Groupe VINCI remporte pratiquement tous les marchés de constructions immobilières en terres amiantifères, faisant fi des dangers de propagation des poussières d'amiante qui s'envolent dans l'atmosphère pour arriver *en cadeau* dans les poumons de ses salariés et de la population. Là encore, tout va bien, ils mourront d'avoir respiré ces fibres tueuses !

Sans vouloir faire un très mauvais jeu de mots en ce jour terrible d'attentat dans les locaux de Charlie Hebdo, je me permets de vous citer une phrase du juge anti-terroriste Marc TREVIDIC, en avant-propos d'un livre sur l'amiante : *« Je n'ai jamais vu un terroriste tuer autant de personnes que des logiques économiques sordides ont pu le faire dans l'affaire de l'amiante »* D'autres morts massives apparaîtront en relation avec les pesticides, les produits toxiques contenus dans les aliments, et dans les produits finis (qui arrivent de pays où l'amiante est toujours utilisée), le nucléaire, etc... etc...

Monsieur le Président, notre association varoise et toutes les associations de défense des victimes de l'amiante de France et de Nouvelle Calédonie souhaitent ardemment que les responsables de ce CRIME INDUSTRIEL soient punis. Pourquoi depuis 18 années, la justice de notre France n'a pas encore condamné les auteurs de ce CRIME INDUSTRIEL organisé ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et aux noms des victimes de mon association et de l'ensemble des associations de notre territoire, je vous demande de :

- **NOUS ENTENDRE**
- **D'AGIR**

afin que les familles des disparus et les victimes *encore* en vie puissent trouver la paix à travers le PROCES PENAL reconnaissant ainsi publiquement que ces morts, ces malades sont le fait de l'irresponsabilité des Industriels et Employeurs qui savaient..... que l'amiante était nocive, mais..... le profit financier passait avant la santé des salariés !

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma respectueuse considération.

La Présidente,
Monique NOWAK